

Association intercommunale VOG

Annexe aux comptes 2025

Règles appliquées

Les comptes 2025 sont présentés conformément à la loi sur les finances communales (LFCo), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo), au règlement des finances (RFin) ainsi qu'aux directives reçues du Service des communes du Canton de Fribourg (Scom) et aux recommandations éditées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

Les principes définis à l'article 4 LFCo sont appliqués, soit : légalité, équilibre financier, emploi économe des fonds, priorité, rentabilité, gestion axée sur les résultats.

Les comptes se composent des éléments suivants (art. 13 LFCo) :

- le bilan
- le compte de résultats
- le compte d'investissements
- le tableau des flux de trésorerie
- l'annexe

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Présentation des comptes annuels

La présentation des comptes fournit une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Ils respectent les principes définis à l'article 40 LFCo, soit : annualité, comptabilité d'exercice, spécialité, prudence, produit brut, importance, spécialité qualitative, spécialité quantitative, spécialité temporelle, comparabilité, permanence, continuité, clarté, fiabilité et neutralité.

La **limite d'activation** définie dans le Règlement des finances de l'Association VOG est fixée à **CHF 30'000.00**.

Les capitaux de tiers et le patrimoine financier inscrits au bilan sont évalués à leur valeur nominale (art. 43 LFCo).

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Les immobilisations du patrimoine administratif dont la valeur diminue en raison de l'utilisation sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilisation. Le Conseil d'Etat fixe les taux d'amortissement.

Taux d'amortissement appliqués

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants, conformément à la directive du Service des communes :

1403	Autres ouvrages de génie civil	
14032.10	Canalisations et chambres	
	- Collecteurs et canalisations	1,25 %, soit 80 ans
	- STAP	2 %, soit 50 ans
14032.20	Station d'épuration (STEP)	3%, soit 33,3 ans
1406	Biens meubles du PA	
	- Mobilier, machines et véhicules	10 %, soit 10 ans
	- Installations techniques	5 %, soit 20 ans

SCI

Un système de contrôle interne (SCI) est mis en place mais n'est pas documenté.

Etat du capital propre au 31.12.2025

29	Capital propre en CHF	3'394'832.67
29002.00	Réserve micropolluant	15'895.50
29300.00	Préfinancement pour travaux en cours – Compeline et STAP Oron	211'600.00
29502.00	Réserve de réévaluation MCH2	356'800.00
29900.00	Résultat annuel	-200'000.00
29990.00	Résultats cumulés des années précédentes	1'581'111.95
29990.01	Résultat cumulé – excédent réserve retraitement MCH2	1'429'425.22

Prélèvement aux réserves au 31.12.2025

1. Prélèvement à la réserve « préfinancement pour amortissement STAP Oron » : CHF 4'600,00

Prélèvement de l'amortissement annuel du préfinancement des communes relatif à la construction de la STAP Oron, taux d'amortissement annuel : 2 %.

2. Prélèvement à la réserve de réévaluation MCH2 CHF 71'360,00

Tableau des provisions

Une provision de CHF 29'506,80 a été créée afin de couvrir les jours de vacances non pris ainsi que les heures supplémentaires reportées au 31.12.2025.

Tableau des participations et des garanties

Néant

Tableau des immobilisations

Cf. tableau en annexe « Liste des immobilisations »

Indicateurs financiers

Bien que les indicateurs financiers ne soient pas pertinents pour les associations de communes, ceux-ci ont été calculés.

- a) Taux d'endettement net :
Pas possible de le calculer car l'Association ne perçoit pas de revenus fiscaux.
- b) Degré d'autofinancement : 40%
- c) Part des charges d'intérêts : 9%
- d) Dette brute par rapport aux revenus : 882%
- e) Proportion des investissements : 43%
- f) Part du service de la dette : 38%
- g) Dette nette par habitant : 1 029 CHF
- h) Taux d'autofinancement : 21%